



EUROSTAR :

Une table ronde s'impose !

Communiqué Force Ouvrière 01/10/2009

Suite à sa démarche de concertation immédiate, Force Ouvrière Paris Nord a été reçu par la Direction de Paris Nord sur le dossier EUROSTAR.

Face au peu de lisibilité qu'offre ce dossier, Force Ouvrière a regretté le comportement de l'entreprise qui en ne respectant pas certains de ses engagements pris auparavant, tend à l'obscurcir un peu plus !

Aujourd'hui, la Direction distribue aux agents concernés un projet d'avenant au contrat de travail dans lequel la réglementation du travail est réduite à sa part congrue ! **Sans parler du RH 0677 dont elle nie l'existence même** (*permet l'application et le décryptage du RH 0077*).

Les interrogations liées à la rémunération restent toujours d'actualité, en particulier les modalités d'ajustement des différents taux de primes « Eurostar ».

Lors du Comité de Groupe du 30 septembre 2009, **le Président Pépy a affirmé que Filialisation ne voulait pas dire Privatisation !**

Dans ce cas, pourquoi s'évertuer à y détacher du personnel qui de facto passe sous couvert du droit privé ? Sans remettre en cause la nouvelle structuration d'Eurostar, la SNCF pourrait très bien conserver son personnel dans une entité de la maison mère. **Ce qui nous éviterait bien des débats sur la « portabilité » des droits !**

Force Ouvrière Paris Nord et de Lille ont donc demandé à la Direction de réunir au plus vite une table ronde Eurostar afin d'aborder l'ensemble des problèmes et attentes du personnel ASCT, ADC et de l'Escale.

Dans l'attente de la tenue de cette table ronde, Force Ouvrière invite les cheminots concernés à la plus grande prudence avant de signer un quelconque avenant à leur contrat de travail.